

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.81.81.25.27

Du 30 SEPTEMBRE 2025

Le 30 septembre 2025 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Brigitte ROY

Était absent excusé : Hervé PONT procuration à Martine CARTIER

Absent(s) non excusé(s) :

Mme Clotilde BOILLON a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 août 2025, arrêté par les membres du conseil.

1. COMPLEMENTAIRE SANTE 2026-2031 CDG

M. Mercier, adjoint au Maire, rappelle l'appel d'offre lancé par le CDG qui a conduit à la sélection de la MNT comme prestataire pour la convention 2026-2031, évoqué lors du précédent conseil et de la participation employeur obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Le montant de la participation proposé pour avis du CST était de 50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581, soit 15€/agent/mois.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 09/09/2025 ;
- l'exposé du Maire;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Participation employeur d'au moins 50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581, soit 15€/agent/mois, pour une cotisation supérieure à 15€.

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant

2. APPEL D'OFFRE VIABILISATION LOTISSEMENT

Choix de l'entreprise pour les travaux de viabilisation du lotissement de la Source

Le Maire rapporte l'analyse des offres concernant l'appel d'offre pour les travaux de viabilisation du lotissement de la Source par la commune.

Les entreprises suivantes ont été consultées :

- BONNEFOY TP, rue de l'Industrie 25660 SAONE ;
- DE GIORGI Constructions, 30, rue Denis Papin 25300 PONTARLIER ;
- DEMONGEOT, 12, rue du docteur Quignard 21000 DIJON ;
- HEITMANN TP, 25410 VELESMES-ESSARTS ;
- POINTURIER TP, 4 bis rue des Jardys 25360 NANCRAI ;
- ROULANS TP, Rue des Artisans 25640 ROULANS ;
- SNCTP, Chemin Rougemont 39100 FOUCHERANS ;

3 entreprises ont répondu : DE GIORGI Constructions, ROULANS TP et POINTURIER TP.

2 entreprises se sont excusées : SNCTP et DEMONGEOT.

Rappelant que le présent appel d'offre établi sur devis descriptif et estimatif n'est pas ouvert aux variantes et aux options, les offres présentées sont :

- DE GIORGI Constructions 32 505,60 € TTC ;
- POINTURIER TP 32 014,38 € TTC ;
- ROULANS TP 33 447,00 € TTC.

Le critère de sélection étant uniquement constitué par le prix, après l'analyse des offres, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- Retenir l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise POINTURIER pour les montants suivants : 26 678.65 € HT soit 32 014,38 € TTC.

3. DEMANDE SUBVENTION MFR

Un professeur d'anglais à la MFR sollicite une aide de la commune pour le financement d'un voyage à Londres pour les classes de 1^{ère} en juin 2026, soit 46 élèves et 4 accompagnateurs.

Malgré différentes actions menées par les élèves et des bénéficiaires à hauteur de 5000€, une aide de la MFR de 10 000€ et une participation des familles de 200€, il manque encore de l'argent pour ce voyage ; une aide de la commune de 1 000€ permettrait de payer l'autorisation de voyage électronique.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention, 2 voix « contre » et 11 voix « pour » :

- Accepte le versement d'une subvention de 1 000€ à la MFR dans le cadre du voyage à Londres prévu en 2026.

4. DEVIS TRAVAUX RUE DE L'ARDOISIÈRE

Un dossier sinistre a été déposé par des riverains rue de l'Ardoisière à l'encontre de la commune, en raison d'inondation sur leur propriété ; la commune avait mis en place, à une époque, des bordures devant leur domicile afin de pallier à ce problème récurrent.

Un riverain a également sollicité la commune afin de procéder rapidement à la réfection des bordures endommagées devant chez lui pour ne pas être à son tour inondé, puisqu'en raison des réparations effectuées à proximité, la pluie pourrait alors déferler chez lui.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise LOUSSAIEF Mohamed pour un montant de 2 270€ TTC comprenant l'enlèvement des bordures sur 7 ou 8 mètres et leur remplacement.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Le Maire à signer le devis transmis par l'entreprise LOUSSAIEF Mohamed pour un montant de 2 270€ TTC.

5. TRANSPORT PISCINE ECOLE

La Commune, lors du vote du budget 2025, a octroyé la somme de 1 500€ à l'école afin de régler les transports des élèves à la piscine de Valdahon.

Chaque année les devis augmentent et la subvention n'est plus assez élevée pour couvrir en totalité les trajets.

Un nouveau devis a été sollicité auprès de la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne-Franche-Comté, basée à Thise.

Celle-ci sollicite le règlement d'une action de 10€, afin de pouvoir bénéficier de leurs services de transport en bus.

Un devis a également été établi pour la somme de 175€ TTC le trajet aller/retour contre 215€ pour le transporteur KEOLIS, utilisé jusqu'à présent par l'école, soit un gain de 360€ pour l'ensemble des 9 cycles.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer à la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté, en achetant une action de 10€ ;
- Autorise l'école à signer le devis transmis par la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions énoncées ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Ecole : La porte du préau serait éventuellement à changer. Un devis sera proposé par l'entreprise EME.

Voiries :

- Le réseau d'eaux pluviales situé rue de la Velle, qui était colmaté et provoquant des débordements de regards a été nettoyé par les services de GBM. Après diagnostic, il est apparu que ce réseau capte une source en amont. L'écoulement continu de l'eau crée des dépôts de calcaire qui obstruent la canalisation.
- RAPPEL : La côte de Morre sera fermée du 6 au 31 octobre 2025. La réunion de coordination organisée par la mairie avec tous les acteurs concernés (Département, GBM, transports...) a eu lieu ce matin.

- Pendant la fermeture de la côte de Morre, des travaux réalisés par GBM pour la création d'un réseau d'assainissement pour raccorder la commune de Montfaucon à la station d'épuration de Port-Douvot à Besançon seront réalisés. Des perturbations importantes impacteront la rue du Lieutenant Vallet de la RD571 au n°21, la rue de Maïche et la rue de la Vierge. Les informations complémentaires seront transmises aux riverains et visibles sur le site de la mairie.
- Du fait des travaux d'assainissement sur la rue du Lieutenant Vallet, les travaux de réfection de la voirie de l'échangeur entre la RD 571 et le pont seront décalés hors fermeture de la côte.

Lotissement de la source :

- Les travaux de la maison médicale et du salon de coiffure ont débuté le 1^{er} septembre 2025.
- Les travaux de la maison intergénérationnelle ont débuté le 29 septembre 2025
- L'acte authentique d'achat du terrain entre la SCC Kalia Morre, promoteur de la maison intergénérationnelle et le maire a été signé le 25 septembre 2025.

Divers :

-Peinture de l'abri de bus Rue de Gravelle débutée cet été par les saisonniers à terminer.

-Le problème de vitesse rue des Bouvreuils est évoqué tout comme la circulation en sens interdit.

-Plusieurs lampadaires défectueux sont listés, notamment rue du Lieutenant Vallet, un second à l'intersection de la rue du Vieux Bourg et du Chanet et un troisième rue du Commerce, en bas de l'église. Cela sera signifié à GBM en charge de l'éclairage public.

-Il est ensuite évoqué les aboiements intempestifs de chiens, dont le propriétaire a déjà reçu un courrier du Maire et a aussi été interpellé par la gendarmerie. Un nouveau courrier lui sera transmis.

-Lors de la fermeture de la Côte de Morre, les horaires de bus des lignes 82 (Montfaucon-Besançon) et 402 (lycée Pergaud et St Jean) seront aménagés, soit un passage environ 20 minutes avant les horaires traditionnels du fait des déviations.

Pas de changement pour le bus des collégiens.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Ginko et seront également relayées sur le site de la commune.

-PSL 25 : absence de Julien Orgeret durant 2 mois ; toutes les actions et animations habituelles seront maintenues.

-Une information sur un « chemin des fruits » inaccessible est prise en compte par le Maire ; un courrier sera transmis à la personne concernée.

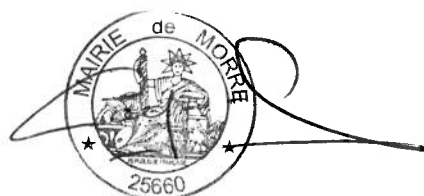
Prochain conseil :

Mardi 28 octobre 2025 à 20h00.

Liste des délibérations votées :

- 2025_46 Complémentaire santé 2026-2031 - CDG
- 2025_47 Appel d'offre viabilisation lotissement
- 2025_48 Demande subvention MFR
- 2025_49 Devis travaux rue de l'Ardoisière
- 2025_50 Transport piscine école

Le Maire,
Jean-Michel CAYUÉLA.



La secrétaire,
Clotilde BOILLON.